

## Adhésion et représentation de la Ville de Besançon au sein de la Fédération des Maisons d'Écrivains

**M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur :** La Ville de Besançon envisage l'ouverture d'un lieu dédié à la mémoire de Victor Hugo, dans sa maison natale, 140 Grande Rue à Besançon. Un chef de projet travaille actuellement sur ce dossier.

Dans ce cadre, des contacts ont été pris avec la Fédération des Maisons d'Écrivains et des patrimoines littéraires, association nationale dont le siège est à Bourges.

Il est donc proposé de désigner un délégué du Conseil Municipal qui aura une voix délibérative au sein de la Fédération dont la Ville sera adhérente.

Cette fédération a pour objet de proposer et de mettre en œuvre des actions visant à assurer l'existence, la préservation et le rayonnement culturel des maisons d'écrivains, de lieux ou collections publics ou privés, liés à des écrivains et à l'œuvre écrite d'hommes célèbres de toutes cultures.

Dans ce but, elle assure notamment :

- la collecte et la diffusion des informations intéressant les lieux et les collections,
- l'organisation de travaux de recherche et de réflexion sur les lieux, les œuvres, les personnes,
- la mise en place de manifestations et d'actions de formation,
- les échanges et les coopérations entre les adhérents,
- la représentation des adhérents dans les négociations avec les pouvoirs publics et les associations jusqu'au niveau international.

La fédération accueille une diversité de membres : des gestionnaires de lieux littéraires, des associations d'amis d'auteurs et des individuels. Pour leur représentation au Conseil de la Fédération, les membres sont répartis en deux collèges :

Le premier collège réunit les gestionnaires de maisons d'écrivains et les gestionnaires d'autres lieux ou collections relatifs à un écrivain ou à l'œuvre écrite d'un homme célèbre, et ouverts couramment au public. Ces autres lieux comprennent des musées, des bibliothèques, des centres d'archives, des centres de documentation conservant des collections littéraires de toute nature.

Le deuxième collège regroupe toute personne intéressée, à divers titres, par ses activités et ses buts : associations, sociétés savantes, centres de recherche et tous professionnels dont l'activité est liée à la gestion ou à l'animation d'un patrimoine littéraire.

Propriétaire de la maison natale de Victor Hugo, la Ville trouverait dans l'adhésion à cette fédération le moyen de promouvoir le lieu, de le faire connaître au-delà de la région, de trouver de nouvelles idées d'animations, d'attirer plus de visiteurs. La fédération nous offrirait la possibilité, lors des réunions qu'elle organise, de rencontrer d'autres propriétaires ou gestionnaires et d'échanger sur les problématiques communes. Elle nous permettrait d'être informés, par le biais de son bulletin ou de son site internet, des dernières actualités des associations, maisons et lieux littéraires et de promouvoir sur son site internet, unique centre de ressources interactif dans ce domaine, la maison natale de Victor Hugo.

La Fédération des Maisons d'Écrivains exonérerait la Ville de la cotisation 2010. Pour 2011, le montant de l'adhésion est fixé à 80 €.

En cas d'accord, cette dépense sera imputée au chapitre 011.324.6281 CS 20000.

**Propositions**

Aussi il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à cette association au titre de propriétaire ou gestionnaire d'une maison d'écrivains et de désigner M. DAHOUI, Adjoint à la Culture comme membre titulaire.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 8 octobre 2010.*